

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4940**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située avenue David Ben Gourion -
Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une parcelle de terrain nu située
avenue David Ben Gourion

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4940**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire située avenue David Ben Gourion - Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une parcelle de terrain nu située avenue David Ben Gourion**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, une concession d'aménagement a été signée le 24 mai 2004 avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) qui doit se porter acquéreur de plusieurs tènements fonciers situés dans le périmètre de la ZAC et appartenant actuellement au domaine public communautaire.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser une emprise située sur l'avenue David Ben Gourion, à l'angle de l'avenue Rosa Parks, à Lyon 9°, d'une surface de 830 mètres carrés environ, laquelle constitue une partie de l'assiette foncière du futur îlot 35 A et B ayant vocation à accueillir un hôtel (cf plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a toutefois fait apparaître la présence de 3 réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF, GRDF et un réseau d'éclairage public).

Le demandeur prendra à sa charge les contraintes liées à ces réseaux en liaison avec chaque concessionnaire concerné.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n°07-1602 du 23 janvier 2007, s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L.131-4 et L.141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

Aux termes du projet d'acte, l'emprise de terrain communautaire d'une superficie de 830 mètres carrés environ, serait cédée à la SERL, libre de toute location ou occupation, au prix de 124 500 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 % qui s'élève à 24 900 €, soit un montant total de 149 400 € TTC.

Le versement du prix aura lieu au plus tard le 31 décembre 2016 et en cas de non paiement à cette échéance, la somme sera productive d'un intérêt au taux légal.

De plus, il est prévu que la SERL pourra se libérer par anticipation, en totalité ou par fractions, sans préavis ni indemnité ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 novembre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire située avenue David Ben Gourion, à l'angle de l'avenue Rosa Parks, à Lyon 9°.

2° - Approuve la cession, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour un montant de 124 500 euros HT auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 % qui s'élève à 24 900 euros, soit un montant total de 149 400 euros TTC, d'une parcelle située avenue David Ben Gourion, à l'angle de l'avenue Rosa Parks à Lyon 9°, en vue de l'aménagement et l'équipement de la Zac de la Duchère.

3° - Autorise monsieur le président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 000 000 euros en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 149 400 euros en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 124 500 euros en dépense - compte 675 - fonction 01 et en recettes compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.